



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 03698

Numéro SIREN : 482 755 741

Nom ou dénomination : ELLISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2017 sous le numéro de dépôt 14401

ELLISPHERE
Société anonyme au capital de 2 500 002 Euros
Siège social : Nanterre (92000) – 55, Place Nelson Mandela
RCS Nanterre 482 755 741
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2017**

Le treize avril deux mille dix-sept, à douze heures,

HELLE BIDCO SAS, société par actions simplifiée au capital de 151.904,65 euros, dont le siège social est situé 4, rue de Marivaux – 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 827 836 750, représentée par Monsieur Nassim Cherchali,

actionnaire de la Société, à la suite de l'acquisition de la totalité des 833.334 actions de la Société ce jour auprès de la société Natixis HCP, est présent afin de tenir une **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** de la Société dans les locaux du cabinet d'avocats Norton Rose Fulbright LLP, sis 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, à la suite de la convocation faite par lettre en date du vingt-neuf mars 2017 envoyée par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à son entrée par Helle Bidco SAS.

La société KPMG, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

Mesdames Viviane BANCOURT et Jany FOUQUET, membres du Comité d'Entreprise, ont été régulièrement informées de la tenue de cette assemblée et assistent à la réunion.

Madame Valérie ATTIA, Directrice Générale, et Monsieur Jean- Luc IZOARD, Directeur Financier, assistent à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie ATTIA.

M. Jean-Luc Izoard est désigné comme Secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée par le bureau, fait ressortir que Helle Bidco SAS possède 833 334 actions. La Présidente constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes,
- La copie de la lettre d'information adressée à chaque représentant du Comité d'Entreprise,
- La feuille de présence,
- Les statuts de la Société,
- Les lettres de démissions des administrateurs suivants : Sophie Lazarévitch, la société Natixis HCP (représentée par Nicolas Namias), Christine Fabresse, Jacques Beyssade,

- le texte des résolutions proposées.

La Présidente déclare que les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition du comité d'entreprise et de l'assemblée, dans les délais prescrits par la loi ce dont l'assemblée lui donne acte .

La Présidente rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Constatation de la démission de Madame Sophie Lazarevitch en sa qualité d'administrateur,
- Constatation de la démission de la société Natixis HCP, représentée par Monsieur Nicolas Namias, en sa qualité d'administrateur,
- Constatation de la démission de Monsieur Jacques Beyssade en sa qualité d'administrateur,
- Constatation de la démission de Madame Christine Fabresse en sa qualité d'administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de sa qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, de Madame Sophie Lazarevitch.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de sa qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, de la société Natixis HCP représentée par Monsieur Nicolas Namias.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de sa qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, de Monsieur Jacques Beyssade.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte de la démission de sa qualité d'administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, de Madame Christine Fabresse.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur Madame Valérie Attia, née le 27 juin 1962 à Paris (14^{ème} arrondissement), de nationalité française, demeurant 48 Avenue Roger Salengro – 92290 Châtenay Malabry, pour une durée de 6 (six) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Madame Valérie Attia, ainsi nommée, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré qu'il n'existait, de son propre chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Jean-Luc Izoard, né le 30 décembre 1962 à Talence, de nationalité française, demeurant 18 rue Palais Grillet – 69002 Lyon, pour une durée de 6 (six) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Monsieur Jean-Luc Izoard, ainsi nommé, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré qu'il n'existait, de son propre chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Nassim Cherchali, né le 23 avril 1984 à El Biar (Algérie) de nationalité française, demeurant Flat 10, 48 Pont Street, SW1X OAD, Londres (Royaume-Uni), pour une durée de 6 (six) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Monsieur Nassim Cherchali, ainsi nommé, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré qu'il n'existait, de son propre chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

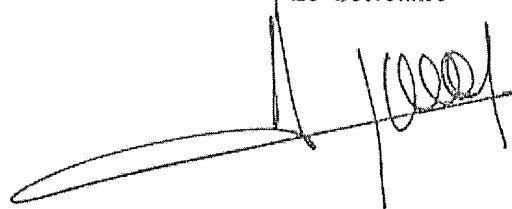
L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance déclare la séance levée à 12²⁵ heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture, par les membres du bureau.

La Présidente

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a large, sweeping curve.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by a vertical line and a series of loops.

ELLISPHERE
Société Anonyme au capital de 2 500 002 euros
Siège social : 55 place Nelson Mandela
92000 Nanterre
RCS Nanterre 482 755 741

Extrait du
procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration du 13 avril 2017

2 - Constatation de la démission du Président du conseil d'administration :

Le conseil prend acte de la démission de Sophie LAZAREVITCH de ses fonctions de Présidente du conseil d'administration, par lettre en date du 13 avril 2017. Cette démission a pris effet à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue préalablement à la réunion du conseil.

3 – Choix quant au mode de direction de la société et nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration:

Le président de séance indique que conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des Statuts, le conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévue par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation des ces fonctions.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil décide de nommer Madame Valérie ATTIA en qualité de président du conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, en remplacement de Madame Sophie LAZAREVITCH, ancienne Présidente, dont les fonctions ont pris fin ce jour par démission.

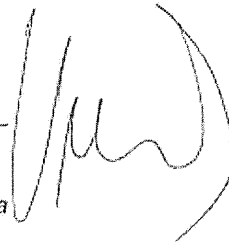
En conséquence, Madame Valérie Attia prend le titre de Président – Directeur Général.

9 – Pouvoirs en vue des formalités :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Madame Valérie Attia

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Attia', written over a horizontal line.
